

Image not found or type unknown



Droit pour avoir un titre de séjour

Par **force**, le **24/05/2008** à **19:17**

bonjour à tous; cela fait 8 ans que je suis en france rentrer régulièrement avec un visa je voudrais savoir est ce j'ai le droit de demander un titre de séjour en france, j'ai peur d'avoir des problème; merci de me répondre.

Par **patinette**, le **25/05/2008** à **16:01**

Bonjour, mais vous séjourné sur le territoire avec seulement un visa depuis votre entrée ?

Par **force**, le **25/05/2008** à **17:32**

bonjour patinette, oui hélas je n'ai que mon passeport, et je me suis fait une aide médicale; c'est difficile pour moi , depuis que je suis en france j'ai la peur au ventre, je suis célibataire sans enfants , ici quand ta pas d'enfant et de situation c'est dur je ne sais pas quoi faire, mais j'ai mes documents qui prouvent que je suis en france depuis 8 ans. merci

Par **patinette**, le **25/05/2008** à **18:06**

Désolée, mais 8 ans ne donne aucun droit ... il faut justifier au moins de 10 années de présence sur le territoire français ...et je ne suis même pas sûre que l'article 12 bis 3 qui permet au bout de ces 10ans de présence d'obtenir un titre de séjour soit toujours

d'actualité....
Avez vous de la famille en France ? De quel Pays venez vous ?

Par **force**, le **25/05/2008 à 19:16**

je n'ai pas de famille en france; que des amis, j'ai des preuves qui prouves que je suis en france depuis 8ans, j'ai mon passeport ; aide médicale, je garde toutes mes cartes orange, je n'ai pas d'autres solutions c difficile, au faites je suis africaine.
merci

Par **patinette**, le **25/05/2008 à 19:27**

Vous pourriez aller en prefecture pour vous renseigner...
En effet, il faut garder toutes les preuves de présence en France ; même les fiches de paies, attestation des amis avec copie de leur pièce d'identité pourraient être nécessaire.
Bon courage,

Par **force**, le **25/05/2008 à 19:49**

c déconseiller d'aller à la préfecture quand on n'est en situation irrégulière, même pour un simple renseignement, on m'a parler de la cimade c une association pour les immigrée en france j'irai me renseigner, je pense qu'il porront me renseigner pour un début, que d'aller à la préfècture pour l'instant, merci pour tes conseil patinette.

Par **patinette**, le **25/05/2008 à 20:10**

La prefecture je connais, j'y étais... :)
Si tu n'as pas d'Arrête Préfectoral de Reconduite à la Frontière pour danger public, agression sur la voie publique, sur autrui... tu n'as absolument rien à craindre !!!
La Cimade est en effet un association pour aider les étrangers en situation précaire de même que la mrap...
Qui ne tente rien n'a rien !

Par **force**, le **25/05/2008 à 22:04**

merci pour tes conseils c gentil, je voudrais savoir pourquoi tu as été à la préfècture, à tu u le même problème que moi ?

Par **patinette**, le **26/05/2008 à 14:19**

Bonjour Force,
Non, je n'ai pas eu de problème. Je travaillais dans ces services.
C'est pour cela que je t'ai conseillé d'aller sur place et que si tu n'avais tué personne et fait autre mal

qui fasse qu'il y ait un avis de recherche ...les services de prefecture sont là pour renseigner...rnrnLes agents de ces services sont là pour poser des questions et voir si le demandeur rentre un des articles de loi qui pourrait donner droit en tout cas à un examen.

Par **audrey01**, le **26/05/2008** à **16:38**

bonjour force,moi je te conseille d'appeler a la prefecture pour prendre les renseignements et ne leur donne pas ta vrai adresse sinon tu risque d'avoir de la visite, tu appelles pour juste savoir ce qu'il faut fournir. ne te presente jamais a la prefecture si tu n'as jamais eu d'oqtf ou un arreter prefectoral,si tu te presente soit tu auras une OQTF parce qu'en ce moment ils sont a la chasse aux personnes qui sont ds ton cas .bonne chance.

Par **force**, le **26/05/2008** à **17:39**

merci audrey , merci pour tes conseils, je voudrais savoir c quoi une OQTF , j'ai trop peur , alors tu imagines me rendre à la préfècture me mettre dans la gueule du loup c trop risquer, je vais aller dans les association comme la cimade, parce ce que j'ai vu des renseignements sur eux ,ou il disait que une personne qui à fait 7ans sur le territoire français avec des preuves de son entré pouvait avoir une aide pour avoir un titre de séjour.

Par **patinette**, le **26/05/2008** à **18:18**

ça n'existe pas :) on dit IQF qui veut dire une Invitation à Quitter la France.rnrnSi tu as déjà fait d'autres demandes FORCE, et qu'ils ont refusé tu reçois une IQF et dans ce cas tu es au courant car tu l'as en AR.rnrnBonne soirée

Par **force**, le **26/05/2008** à **20:20**

Si ça existe , tu regarde sur la cimade sans papier et tu verra qu'il dise que pour une personne étrangère célibataire son famille doit justifier une longue présence en france, la circulaire indique une durée de 7ans avec toutes les preuves depuis son arrivée sur le territoire.rnbne soirée.

Par **patinette**, le **27/05/2008** à **16:41**

Bonjour Force, oui une IQF mais pas OQTF...rnrnBon courage à toi

Par **force**, le **27/05/2008** à **21:45**

salut, je suis aller à la cimade c bon ils sont près à m'aider vu que g fait plus de 7ans, çava ça c bien passer, je leur ai donnée toutes mes preuves comme je le disais et je suis tombée sur une personne assez bien, merci.

Par **patinette**, le **28/05/2008** à **07:07**

Très bien, si tu peux j'aimerais connaitre la suite de ton histoire.rnrnBonne chance Force

Par **force**, le **18/07/2008** à **18:36**

bonjour c bon la préfecture ma délivrée un titre de séjour de 3 mois merci.

Par **Betaman**, le **18/07/2008** à **19:02**

Ce titre te permet de travailler, mais je dis bravo pour cette démarche, j'étais dans la meme situation que toi, mais moi je me suis marié et jusqu'à présent je ne possède toujours pas de titre.rnrnJe suis très content pour toi!!!rnrnFélicitations!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Betaman**, le **25/07/2008** à **01:14**

Bonjour Qu'est ce que t'es devenue?rnrnPlus aucune nouvelle.

Par **force**, le **10/08/2008** à **23:10**

bonjour , çava tout ce passe tranquillement.